

Compte rendu de la séance du 14 mars 2024

Présents: Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LEVAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Daniel LACUBE, Mehielle MARQUEZE, Aude PEROPADRE, Cyril UBEDA

Représentée: Nadia TOUMIAT par Didier LE VAYER

Secrétaire(s) de la séance: Didier LE VAYER

Ordre du jour:

Vote des compte de gestion 2023 (budget principal, abbaye, eau, assainissement)

Vote des comptes administratifs 2023 (budget principal, abbaye, eau, assainissement)

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 (budget principal, abbaye, eau, assainissement)

Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion - alet bains (D 2024 001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte de gestion - abbaye (D 2024 002)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte de gestion - eau alet (D 2024 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte de gestion - assainissement alet (D 2024 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte administratif - alet bains (D 2024 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LACUBE Daniel, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **Mme TAFFOREAU Ghislaine, Maire étant sortie pour ne pas participer au vote.**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 472.44			376 142.34	76 472.44	376 142.34
Opérations exercice	225 421.38	366 815.11	1 061 298.49	1 243 292.47	1 286 719.87	1 610 107.58
Total	301 893.82	366 815.11	1 061 298.49	1 619 434.81	1 363 192.31	1 986 249.92
Résultat de clôture		64 921.29		558 136.32		623 057.61
Restes à réaliser	64 000.00				64 000.00	
Total cumulé	64 000.00	64 921.29		558 136.32	64 000.00	623 057.61
Résultat définitif		921.29		558 136.32		559 057.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte administratif - abbaye (D 2024 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LACUBE Daniel, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **Mme TAFFOREAU Ghislaine, Maire étant sortie pour ne pas participer au vote.**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 051.12	18.75		18.75	19 051.12
Opérations exercice	60 954.00	7 838.20	77 853.36	46 611.31	138 807.36	54 449.51
Total	60 954.00	26 889.32	77 872.11	46 611.31	138 826.11	73 500.63
Résultat de clôture	34 064.68		31 260.80		65 325.48	
Restes à réaliser						
Total cumulé	34 064.68		31 260.80		65 325.48	
Résultat définitif	34 064.68		31 260.80		65 325.48	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte administratif - eau alet (D 2024 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LACUBE Daniel, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **Mme TAFFOREAU Ghislaine, Maire étant sortie pour ne pas participer au vote.**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	64 543.92		40 286.08		104 830.00	
Opérations exercice	5 160.00	7 334.92	32 747.37	34 035.13	37 907.37	41 370.05
Total	69 703.92	7 334.92	73 033.45	34 035.13	142 737.37	41 370.05
Résultat de clôture	62 369.00		38 998.32		101 367.32	
Restes à réaliser						
Total cumulé	62 369.00		38 998.32		101 367.32	
Résultat définitif	62 369.00		38 998.32		101 367.32	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Vote du compte administratif - assainissement alet (D 2024 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LACUBE Didier, 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par TAFFOREAU Ghislaine après s'être fait présenter

le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **Mme TAFFOREAU Ghislaine, Maire étant sortie pour ne pas participer au vote.**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 657.31		112 538.87		138 196.18	
Opérations exercice			525.40	31 561.49	525.40	31 561.49
Total	25 657.31		113 064.27	31 561.49	138 721.58	31 561.49
Résultat de clôture	25 657.31		81 502.78		107 160.09	
Restes à réaliser						
Total cumulé	25 657.31		81 502.78		107 160.09	
Résultat définitif	25 657.31		81 502.78		107 160.09	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstention: 0

Affectation du résultat de fonctionnement - alet bains (D 2024 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 558 136.32€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	376 142.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	243 019.71
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	181 993.98
Résultat cumulé au 31/12/2023	558 136.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	558 136.32

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	558 136.32
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, le jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Affectation du résultat de fonctionnement - abbaye (D 2024 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de- 31 260.80€**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-18.75
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 404.68
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-31 242.05
Résultat cumulé au 31/12/2023	-31 260.80
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	-31 260.80

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

-31 260.80

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Affectation du résultat de fonctionnement - eau alet (D 2024 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de- 38 998.32€**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-40 286.08
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	64 543.92
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	1 287.76
Résultat cumulé au 31/12/2023	-38 998.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	-38 998.32
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-38 998.32

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement alet (D 2024 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TAFFOREAU Ghislaine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de - 81 502.78€**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 112 538.87
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 657.31
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	31 036.09
Résultat cumulé au 31/12/2023	-81 502.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2023	-81 502.78
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-81 502.78

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Adoptée à l'unanimité

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses :

- Exploitation du point multiservices : suite à consultation (3 candidats dont 2 recevables)
Monsieur DILGER a été retenu pour attribution
- Proposition de Monsieur MASSE (Etude stratégique) se propose de présenter l'esquisse de l'aménagement de la place de la République le 18 avril 2024 à 18h30
- Demande de Monsieur LAMBERT acquéreur de la parcelle B1609, demande à la mairie la possibilité d'acheter la parcelle B1472 (parcelle communale)
- Mr DELLA NORA nous informe qu'à priori Mr HEINZ n'a pas reçu la convocation pour la réunion du 20 mars 2024, elle lui sera renvoyée demain par SMS
- L'entreprise ROBERT ne peut déposer l'éclairage public de la Coume
- Avancée sur la mise en place de compteurs individuels aux logements des thermes
- Commémoration avec Limoux et Luc-sur-Aude pour la cérémonie Paul Swank
- Article dans la presse concernant l'unité d'embouteillage. Appel à manifestation d'intérêt sera lancé prochainement par la Communauté de Communes du Limouxin
- Réunion projet d'adduction le 20 mars 2024 en présence du SIVOM et de RéSEAU 11
- Présentation de la proposition de LOGIROAD concernant la réalisation (mise à jour du tableau de classement de la voirie communale) à voir lors de la préparation du budget
- L'abbaye sera ouverte la semaine avant Pâques (le lundi 24 mars)
- Certaines personnes réclament la réalisation du marquage des places de stationnement dans la traversée de la commune
- Le Département doit réaliser le revêtement routier en 2024. Le marquage ne sera réalisé que suite aux travaux du Département.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Ghislaine TAFFOREAU



Handwritten signatures in blue ink, including the signature of the Mayor Ghislaine Tafforeau and several other council members.